

RÈGLEMENT VTT

TROPHÉE DE FRANCE DES TEAMS VTT



SAISON 2026

SOMMAIRE

1. DÉFINITION	3
2. PARTICIPATION	3
3. COMPTAGE DES POINTS	4
4. XC RELAIS DES TEAMS / XCR.....	4
5. CLASSEMENT	5
6. MAILLOT	6
7. OBLIGATION DES TEAMS	7
8. ESPACE TEAM.....	7
9. CODE ÉTHIQUE ET ENGAGEMENTS	7
10. DOTATIONS	9
<i>Prix des classements scratch finaux du Trophée de France des Teams</i>	<i>9</i>
11. BARÈMES D'ATTRIBUTION	10
<i>Cross-Country, Descente, Trial</i>	<i>10</i>
12. GRILLES DE POINTS.....	12
<i>Cross-Country, Descente, Trial</i>	<i>12</i>
<i>Enduro</i>	<i>13</i>
13. CRITÈRES DE LABELLISATION	14
<i>Teams Team National 1</i>	<i>14</i>
<i>Teams National 2 et Teams National 3</i>	<i>16</i>
<i>Teams de Marque XCO DHI</i>	<i>17</i>
<i>Teams de Marque XCM TRIAL ENDURO</i>	<i>18</i>
14. CRITÈRES DE CLASSIFICATION - LISTES ELITE / CATÉGORIES IMPOSÉES 2026	19
<i>Licence « ELITE »</i>	<i>19</i>
<i>Licence « OPEN 1»</i>	<i>20</i>

1. DÉFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le "**TROPHÉE DE FRANCE DES TEAMS VTT**". Ce Trophée se déroulera sur l'ensemble des Coupes de France VTT ainsi que des Championnats de France de VTT de la saison 2026.
- 1.2 Toute structure qui prend part à ce Trophée de France est censée connaître le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Teams est ouvert à tous les Teams officiellement enregistrés et labellisés par la Fédération Française de Cyclisme pour l'année en cours et ayant réglé leurs droits.
- 2.2 Pour qu'un Team soit enregistré et labellisé, il devra répondre aux critères de la labellisation dans sa catégorie (soit Team National, soit Team de Marque), comme détaillés aux chapitres 12 et 13.

Les dossiers de candidature pour être enregistrés et labellisés devront être transmis dans les conditions et le délai imparti, **fixé au 1 novembre**. Dans le cas des transmissions de dossiers non-conformes (hors plaquette maillot qui pourra être envoyé ultérieurement), les teams seront pénalisés des manières suivantes :

➤ **Pénalité financière de 10% (du montant de la labellisation)**

- 2.3 Aucun dossier ne sera accepté à partir d'un mois après la date limite de retour des dossiers de labellisation.
- 2.4 Chaque Team devra déposer au moment de la création de son équipe la liste nominative des coureurs engagés. Chaque Team ne pourra compter que 20 coureurs maximum (**nombre de coureurs minimum** selon le type de structure). Ils devront être licenciés à la Fédération Française de Cyclisme pour les Divisions Nationales et dans une Fédération affiliée à l'UCI pour les Teams de Marque.
- 2.5 Les Teams Managers ne pourront exercer leur fonction que dans une seule et même structure labellisée au cours d'une saison.
- 2.6 Les Référents Techniques pourront exercer leur fonction dans une ou plusieurs structures labellisées au cours d'une saison.
- 2.7 L'ensemble de l'encadrement y compris le référent technique devra être licencié à la Fédération Française de Cyclisme pour l'année en cours.
- 2.8 Dès que la labellisation sera officialisée sur le site de la Fédération Française de Cyclisme, l'inscription au classement des Teams sera effective. Cette inscription sera gratuite.
- 2.9 L'appellation des Teams régulièrement engagés sera mentionnée à la suite des noms des coureurs dans tous les documents officiels (communiqués, listes de départ et feuilles de résultats) des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams.
- 2.10 Afin d'obtenir le label de l'Union Cycliste Internationale, une structure française doit obligatoirement être au préalable labellisée par la Fédération Française de Cyclisme. Tout Team labellisé par la FFC, répondant aux critères demandés, peut faire acte de candidature auprès de l'UCI. Le dossier spécifique UCI sera transmis directement à l'UCI, avec une copie à la FFC. Les pilotes dans l'effectif UCI devront impérativement faire partie de l'effectif du Team tel qu'il a été labellisé FFC. La FFC validera directement la labellisation sur le serveur de l'UCI.
- 2.11 Pour les disciplines XCO, DHI et TRIAL, l'inscription des pilotes sur les différentes épreuves du Trophée de France des Teams devra se faire sur la plateforme spécifique aux Teams. Pour chacune des épreuves, les inscriptions seront closes le mercredi 10 jours avant l'épreuve à 20h00. Passé la date et l'heure limite des inscriptions, le Team pourra inscrire ses pilotes directement en salle de permanence sur l'épreuve selon les horaires d'ouverture. Une majoration de 30 euros en plus du tarif normal d'inscription pour chaque catégorie et discipline sera appliquée pour chaque pilote à inscrire sur place.

Le montant de la majoration sera plafonné à 90 euros dans le cas où le nombre de pilotes à ajouter est supérieur à 3 pilotes.

3. COMPTAGE DES POINTS

- 3.1 En référence aux chapitres 10 et 11, un barème spécifique d'attribution des points selon la discipline et la catégorie sera utilisé pour chaque épreuve.
- 3.2 Les épreuves prises en compte seront les Championnats de France de VTT 2026 XCO/XCE/XCC/DHI/TRIAL/ENDURO et VTTAE ENDURO ainsi que chacune des manches de Coupe de France de VTT 2026 XCO/XCE/XCC/XCR/DHI/TRIAL/ENDURO et VTTAE ENDURO
- 3.3 Pour la Descente, seul comptera la manche finale, les manches de placement ne compteront pas.
- 3.4 Pour l'Enduro, le classement Scratch Hommes et Scratch Femmes permettront de marquer des points, et également les classements par catégorie suivantes : U17 Homme, U17 Femme, U19 Femme, U19 Homme, Master 35, **Master 50**, Elite Homme, VTTAE Elite Femme, VTTAE Elite Homme.

Si un pilote obtient des points au classement général scratch et au classement dans sa catégorie, seul le nombre de points le plus élevé sera comptabilisé.

Pour le Trophée de France des Teams seuls les points du week-end comptent à l'inverse du classement général individuel ou les points journée du samedi et week end sont comptabilisés pour chaque épreuve.

- 3.5 La comptabilisation des points marqués par les meilleurs coureurs de chaque Team se fera de la manière suivante :
 - 6 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Cross-Country
 - 4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Descente
 - 4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Trial
 - 4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Enduro
- 3.6 Dans le cadre des Coupes de France XC de niveau UCI Hors Classe, des courses « Elite » et « U23 » sont organisées. Les pilotes U23 sont autorisés à s'inscrire dans l'une et l'autre des courses, voire les deux, en revanche pour le Trophée de France des Teams seuls les résultats obtenus en U23 seront comptabilisés.

4. XC RELAIS DES TEAMS / XCR

- 4.1 Dans le cadre de la Coupe de France XCO, une ou plusieurs épreuves de type Cross-Country Relais (XCR) peuvent être organisées au cours de la saison. Ces épreuves sont réservées aux Teams et leur permettent de marquer des points pour le Trophée de France des Teams. Le barème d'attribution des points est indiqué aux chapitres 10 et 11 du présent règlement.
- 4.2 Chaque Team ne peut engager qu'une seule équipe.
- 4.3 Chaque équipe devra être composée de :
 - 4 pilotes, faisant tous partie de l'effectif déclaré du Team
 - Au minimum 2 femmes doivent être inscrites dans chaque équipe de relais
- 4.4 Les équipes qui n'auraient qu'une seule femme inscrite seront considérées comme incomplètes.

Les Femmes ne pourront être remplacées par des Hommes et les équipes sans Femme ne seront pas autorisées à prendre le départ.

Le Team Manager devra procéder à l'inscription en ligne de ces pilotes de la même manière que pour les épreuves XCO et confirmer la composition de son équipe en complétant le formulaire spécifique lors du retrait des plaques et dossards en salle de permanence.

Le Team Manager pourra ordonner les départs des pilotes de son Team comme il le souhaite.

- 4.5 Chaque coureur effectuera un relais.
- 4.6 Pendant que le premier coureur de chaque équipe prend le départ, les 3 autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront dans la zone de relais seulement au moment de la transmission.
- 4.7 Les transmissions des relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet. Le coureur arrivant passera le relais par un contact physique avec la main au coureur suivant, qui l'attendra arrêté le long de la barrière.
- 4.8 Les procédures de passation de relais pourront faire l'objet d'adaptation (faisant l'objet d'un communiqué officiel) par le collège des arbitres.
- 4.9 Il n'y aura pas de zone de ravitaillement.
- 4.10 L'équipe gagnante sera celle dont le dernier coureur aura terminé son tour en tête.

5. CLASSEMENT

- 5.1 Seuls les Teams Officiels régulièrement engagés apparaîtront sur les résultats des épreuves comptant pour le « TROPHÉE DE FRANCE DES TEAMS ».
- 5.2 Des classements spécifiques Teams seront réalisés et présentés comme tels dans tous les communiqués de presse et dans les documents produits pour l'information générale.
- 5.3 Les classements spécifiques par discipline seront tenus. Ces classements scratch par discipline regrouperont à la fois les Teams National et les Teams de Marque. Le statut d'un Team lors de la demande de labellisation lui permettra l'accès à tel ou tel classement. Voir tableau ci-dessous :

CLASSEMENTS TEAMS PAR DISCIPLINE	DISCIPLINES COMPTABILISÉES	CATÉGORIES DE TEAMS POUVANT PARTICIPER
Classement Cross-Country	XCO, XCE, XCC, XCR	Team National, Marque XCO, Marque XCM
Classement Descente	DHI	Team National, Marque DHI
Classement Trial	TRIAL	Team National, Marque XCO, Marque DHI, Marque TRIAL
Classement Enduro	ENDURO	Team National, Marque XCO, Marque DHI, Marque ENDURO

- 5.4 En cas de cessation d'un Team pour l'année en cours, le nombre de points marqués restera en l'état à la date officielle de cessation et les compétiteurs ne comptabiliseront plus de points à partir de cette date.
- 5.5 Après les dernières épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, pour chaque discipline, un classement scratch général final sera réalisé à partir du nombre de points gagnés sur l'ensemble de la saison. Ces classements regrouperont à la fois les Teams National et les Teams de Marque. Ils permettront de déterminer les niveaux auxquels les Teams National appartiendront la saison suivante, par rapport à leur rang dans le classement sans compter les Teams de Marque.

La répartition des Teams National de l'année N+1 dans les différents niveaux s'effectuera de la manière suivante :

STATUT ANNÉE N+1	CLASSEMENT XC	CLASSEMENT DHI	CLASSEMENT TRIAL & ENDURO
Team National 1	L'accès au niveau hors Team National 1 se fait selon des critères administratifs, validant la qualité globale de l'équipe il est dissocié des résultats et classements sportifs (Cf. article 12 : Team National 1)		
Team National 2	Teams de Club de la 1 ^{ère} à la 20 ^{ème} place hors Team de Marque	Teams de Club de la 1 ^{ère} à la 15 ^{ème} place hors Team de Marque	Teams de Club de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} place hors Team de Marque
Team National 3	Teams de Club au-delà de la 21 ^{ème} place hors Team de Marque + nouveaux Teams	Teams de Club au-delà de la 16 ^{ème} place hors Team de Marque + nouveaux Teams	Teams de Club au-delà de la 4 ^{ème} place hors Team de Marque + nouveaux Teams

- 5.6 Un Team National classé dans plusieurs disciplines conservera le plus haut statut (Team National 1 ou Team National 2) pour la saison N+1.
- 5.7 Un Team de niveau Team National 1 ou Team National 2 qui ne continuerait pas la saison suivante ne sera pas remplacé par le Team qui suit dans le classement.
- 5.8 Les Teams peuvent changer de statut d'une année sur l'autre, de Teams de Marque à Teams National et inversement, à condition de répondre aux critères de la labellisation pour l'année N+1.
- 5.9 Les Teams de Marque qui changeraient de statut pour devenir Teams National pour l'année N+1 seront classés Team National 2 ou Team National 3 en fonction de leur classement au Trophée de France des Teams, voire Team National 1 s'ils répondent aux critères.
- Ils s'intégreront dans le classement des Teams National, sans décaler et donc sans préjudice pour les autres structures dans la répartition des différents niveaux des Teams National pour l'année N+1.
- 5.10 Les classements généraux finaux seront calculés en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve comptant pour le Trophée des Teams d'une discipline et il n'y aura pas de joker.
- 5.11 En cas d'égalité dans les classements généraux finaux, les Teams seront départagés par le meilleur résultat obtenu par les Teams sur la dernière épreuve, si l'égalité persiste, l'avant-dernière épreuve sera prise en compte et ainsi de suite.

6. MAILLOT

- 6.1 La maquette des maillots devra être transmise lors de la labellisation, ce document explicitera l'identité graphique des tenues, avec les partenaires et leur positionnement. Cette identité graphique devra restée identique tout au long de la saison. Il pourra y avoir éventuellement une évolution des couleurs, en revanche, tous les coureurs d'un même Team devront impérativement courir avec le même maillot lors d'une épreuve donnée ou week end de course.
- Il est cependant permis que les hommes et les femmes aient quelques nuances sur leur maillot respectif au niveau de la coupe et des coloris, sans que l'identité graphique soit modifiée. Le cas échéant les maquettes avec deux types de coloris pour les hommes et femmes devront être transmises au moment de la labellisation.
- 6.2 Un maillot de Team de Marque ne peut en aucun cas correspondre à un maillot de club FFC déjà existant et déposé.
- 6.3 Le non-port du maillot officiel du Team dans toutes épreuves comptant pour le Trophée des Teams entraînera la perte des points du coureur pour son Team. A la deuxième infraction constatée, le coureur sera retiré de l'effectif du Team.
- 6.4 La labellisation d'un Team confère à ce dernier une reconnaissance sur le plan régional, national, et international pour les Teams également labellisés UCI. Cette appellation est ainsi reconnue pour toutes les compétitions VTT auxquelles les membres du Team seraient amenés à participer. En fonction de leur catégorie, les Teams peuvent également porter leur maillot dans certaines autres disciplines que leur activité principale, comme détaillé aux chapitres 12 et 13.

7. OBLIGATION DES TEAMS

- 7.1 Les Teams n'auront pas la possibilité de commercialiser des produits sur leur emplacement. En outre, cette démarche commerciale pourra faire l'objet d'un accord de partenariat soit avec la Fédération Française de Cyclisme, soit avec l'organisateur sur un autre emplacement réservé à cet effet.

8. ESPACE TEAM

- 8.1 Les Teams seront placés sur le site des compétitions dans l'espace Team A, par ordre de niveau dans les conditions suivantes (du plus favorable au moins favorable) :
- Teams ELITE UCI (Teams Français et Teams étrangers) : selon ranking UCI Teams en cours
 - Teams UCI (Teams Français et Teams étrangers) : selon ranking UCI Teams en cours
 - Teams FFC (Team National 1, Team National 2 et Marque) : selon Trophée de France des Teams en cours

NB : Les sélections nationales seront également intégrées dans l'espace Team, selon le ranking des nations

- 8.2 Lorsque la configuration le permettra, un espace Team B sera mis en place pour les Team National 3. Les Teams National 3 bien classés dans le Trophée de France des Teams en cours pourront être placés avec les Teams FFC (Team National 1 et Team National 2 et Marque).
- 8.3 Pour les Teams Non UCI, au moins deux pilotes de leur effectif respectif devront être inscrits sur une épreuve pour qu'un espace leur soit réservé.
- 8.4 L'électricité sera fournie en priorité à l'espace Team A. En fonction des organisations et des infrastructures, l'électricité ne pourra être disponible que pour un certain nombre de Teams.

9. CODE ÉTHIQUE ET ENGAGEMENTS

- 9.1 Les Teams VTT labellisés se doivent de toujours respecter l'éthique sportive et la déontologie.
- 9.2 Les Teams devront faire apparaître sur toutes leurs communications le logo de la FFC, tout en respectant la charte graphique.
- 9.3 Les Teams qui sont également organisateurs d'épreuves en Cyclisme se doivent de le faire sous l'égide de la FFC.
- 9.4 En candidatant au label TEAM NATIONAL 1,2 ou 3, la structure déclare être en parfaite connaissance et s'engage au respect de l'obligation du club mentionnée à l'article 9 des statuts de la Fédération Française de Cyclisme :
- [...] Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération. En cas de non-respect de cette obligation, les associations affiliées concernées et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.*
- Tout manquement constaté par la FFC à cette obligation entraînera la perte du label précédemment délivré à effet immédiat.
- 9.5 Les Teams ont le devoir de réserve quant à leurs publications et communications écrites, audios ou visuelles. Les commentaires à caractère négatif qui porteraient préjudice au Sport, au Cyclisme et à la FFC d'une manière générale sont proscrits.

9.6 Les Teams ont le devoir de développer « l'Esprit Sportif » dans leur structure auprès de leur effectif notamment envers les plus jeunes pilotes. Courtoisie, respect et dépassement de soi doivent être de mise.

9.7 En cas de non-respect des articles de ce présent chapitre, la commission de discipline sera saisie.

En fonction des situations, des sanctions seront prises allant de l'avertissement jusqu'au retrait du label et la radiation définitive pour les saisons suivantes.

Les Teams dont le label aura été retiré en cours d'année ne pourront pas demander le remboursement de tout ou partie de la redevance d'affiliation.

Les Teams radiés définitivement ne pourront plus prétendre à être labellisés dans l'avenir.

10. DOTATIONS

Prix des classements scratch finaux du Trophée de France des Teams

Montant général des prix 10 700 €

Classement Cross-Country 4 300 €

1 ^{er}	1 800 €
2 ^e	1 100 €
3 ^e	800 €
2 ^e	400 €
5 ^e	200 €

Classement Descente 4 300 €

1 ^{er}	1 800 €
2 ^e	1 100 €
3 ^e	800 €
2 ^e	400 €
5 ^e	200 €

Classement Trial 1 050 €

1 ^{er}	600 €
2 ^e	300 €
3 ^e	150 €

Classement Enduro 1 050 €

1 ^{er}	600 €
2 ^e	300 €
3 ^e	150 €

11. BARÈMES D'ATTRIBUTION

Cross-Country, Descente, Trial

BARÈME D'ATTRIBUTION CROSS-COUNTRY

CATÉGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Elite Homme (UCI HC & CN*)	Grille Homme 250	250/50
U23 Homme (UCI HC & CN*)	Grille Homme 250	250/50
Scratch Femme (UCI HC selon prog.)	Grille Femme 250	250/40
Elite Femme (UCI HC selon prog. & CN*)	Grille Femme 250	250/30
U23 Femme (UCI HC selon prog. & CN*)	Grille Femme 250	250/30
U19 - Junior Series Homme & CN*	Grille Homme 200	200/50
U19 - Junior Series Femme & CN*	Grille Femme 200	200/30
Scratch Homme (UCI C1)	Grille Homme 200	200/50
Scratch Femme (UCI C1)	Grille Femme 200	200/30
U19 Homme (UCI C1)	Grille Homme 160	160/50
U19 Femme (UCI C1)	Grille Femme 160	160/30
XCE/XCC/ Elite & U19 Homme (UCI C3 & CN*)	Grille Homme 160	160/20
XCE/XCC Elite & U19 Femme (UCI C3 & CN*)	Grille Femme 160	160/16
Relais des Teams (hors CN)	Grille Homme 160	160/30
U17 Homme (Coupe et CN)	Grille Homme 140	140/50
U17 Femme (Coupe et CN)	Grille Femme 140	140/20
Master Homme Scratch (hors CN)	Grille Homme 120	120/30
Open U19 Homme (hors CN)	Grille Homme 120	120/30
Open U23 & 23-34 Homme Scratch (hors CN)	Grille Homme 120	120/30
Open & Master Femme (hors CN)	Grille Femme 40	40/5

* CN : Championnat de National

BARÈME D'ATTRIBUTION DESCENTE

CATÉGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Scratch Homme	Grille Homme 400	400/100
Scratch Femme	Grille Femme 400	400/30

BARÈME D'ATTRIBUTION TRIAL

CATÉGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Trial Elite Homme	Grille Homme 300	300/25
Trial Elite Femme	Grille Femme 300	300/15
Trial Expert	Grille Homme 250	250/30
Trial Nationale 1	Grille Homme 200	200/35
Trial Nationale 2	Grille Homme 160	160/45
Trial Nationale 3	Grille Homme 120	120/35
Trial Nationale Jeune	Grille Homme & Femme 70	70/15
Trial Nationale Femme	Grille Homme & Femme 70	70/10

12. GRILLES DE POINTS

Cross-Country, Descente, Trial

PLACE	GRILLE HOMME 400	GRILLE FEMME 400	GRILLE HOMME 300	GRILLE FEMME 300	GRILLE HOMME 250	GRILLE FEMME 250	GRILLE HOMME 200	GRILLE FEMME 200	GRILLE HOMME 160	GRILLE FEMME 160	GRILLE HOMME 140	GRILLE FEMME 140	GRILLE HOMME 120	GRILLE FEMME 120	GRILLE HOMME & FEMME 70	GRILLE FEMME 40
1	400	400	300	300	250	250	200	200	160	160	140	140	120	120	70	40
2	380	360	280	260	230	210	180	160	140	120	100	100	80	80	60	30
3	360	320	270	240	220	190	170	140	130	100	110	80	90	60	50	20
4	350	300	260	220	210	180	160	130	120	90	100	70	80	40	40	10
5	340	280	250	200	200	170	150	120	110	80	90	60	70	20	30	2
6	330	260	246	192	196	160	146	116	106	76	86	56	66	12	26	
7	320	240	242	184	192	150	142	112	102	72	82	52	62	4	22	
8	312	224	238	176	188	140	138	108	98	68	78	48	58	2	18	
9	304	208	234	168	184	130	134	104	94	64	74	44	54		14	
10	296	192	230	160	180	120	130	100	90	60	70	40	50		10	
11	288	176	228	156	178	110	128	98	88	58	68	38	48		8	
12	282	164	226	152	176	108	126	96	86	56	66	36	46		6	
13	276	152	224	148	174	106	124	94	84	54	64	34	44		4	
14	270	140	222	144	172	104	122	92	82	52	62	32	42		2	
15	264	128	220	140	170	102	120	90	80	50	60	30	40		1	
16	260	120	218	136	168	100	118	88	78	48	58	28	38			
17	256	112	216	132	166	98	116	86	76	46	56	26	36			
18	252	104	214	128	164	96	114	84	74	44	54	24	34			
19	248	96	212	124	162	94	112	82	72	42	52	22	32			
20	244	88	210	120	160	92	110	80	70	40	50	20	30			
21	240	80	208	116	158	90	108	78	68	38	48	18	28			
22	236	72	206	112	156	88	106	76	66	36	46	16	26			
23	232	64	204	108	154	86	104	74	64	34	44	14	24			
24	228	56	202	104	152	84	102	72	62	32	42	12	22			
25	224	48	200	100	150	82	100	70	60	30	40	10	20			
26	220	40	198	96	148	80	98	68	58	28	38	8	18			
27	216	32	196	92	146	78	96	66	56	26	36	6	16			
28	212	24	194	88	144	76	94	64	54	24	34	4	14			
29	208	16	192	84	142	74	92	62	52	22	32	2	12			
30	204	8	190	80	140	72	90	60	50	19	30		10			
31	200		189	78	139	71	89	59	49	18	29		9			
32	196		188	76	138	70	88	58	48	17	28		8			
33	192		187	74	137	69	87	57	47	16	27		7			
34	188		186	72	136	68	86	56	46	15	26		6			
35	184		185	70	135	67	85	55	45	14	25		5			
36	180		184	68	134	66	84	54	44	13	24		4			
37	176		183	66	133	65	83	53	43	12	23		3			
38	172		182	64	132	64	82	52	42	11	22		2			
39	168		181	62	131	63	81	51	41	10	21		1			
40	164		180	60	130	62	80	50	40	9	20					
41	160		179	58	129	61	79	49	39	8	19					
42	156		178	56	128	60	78	48	38	7	18					
43	152		177	54	127	59	77	47	37	6	17					
44	148		176	52	126	58	76	46	36	5	16					
45	144		175	50	125	57	75	45	35	4	15					
46	140		174	48	124	56	74	44	34	3	14					
47	136		173	46	123	55	73	43	33	2	13					
48	132		172	44	122	54	72	42	32	1	12					
49	128		171	42	121	53	71	41	31		11					
50	124		170	40	120	52	70	40	30		10					
...																
61	80															
62	78															
...																
100	2															

Enduro

PLACE	SCRATCH HOMMES	SCRATCH FEMMES	TOUS LES AUTRES CLASSEMENTS PAR CATÉGORIES
1	250	250	120
2	240	220	110
3	231	200	101
4	223	185	93
5	216	175	86
6	210	165	80
7	205	155	75
8	201	145	71
9	199	135	68
10	197	125	66
11	195	116	64
12	193	107	62
13	191	99	60
14	189	91	58
15	187	84	56
16	185	77	54
17	183	70	52
18	181	64	50
19	179	58	48
20	177	52	46
21	175	46	44
22	173	41	42
23	171	36	40
24	169	31	38
25	167	26	36
26	165	21	34
27	163	17	32
28	161	13	30
29	159	12	28
30	157	11	26
31	155	10	24
32	153	9	22
33	151	8	20
34	149	7	18
35	147	6	16
36	145	5	15
37	143	4	14
38	141	3	13
39	139	2	12
40	137	1	11
41	135		10
42	133		9
43	131		8
44	129		7
45	127		6
46	125		5
47	123		4
48	121		3
49	119		2
50	117		1
51	115		
52	113		
53	111		
54	109		
55	107		
56	105		
57	103		
58	101		
59	99		
60	97		
61	95		
62	93		
63	91		
64	89		
65	87		
66	85		
67	84		
...			
150	1		

13. CRITÈRES DE LABELLISATION

Teams Team National 1

TEAMS NATIONAL 1	
RÉPARTITION	L'accès au niveau Team National 1 se fait selon les critères administratifs énoncés dans le présent tableau, validant la qualité globale de l'équipe il est dissocié des résultats et classements sportifs
EFFECTIF	6 coureurs minimum, 20 coureurs maximum
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	- 1 Femme (quelle que soit la catégorie) - 2 coureurs (Homme ou Femme) âgés (es) de moins de 23 ans (U23) - Au minimum 6 coureurs de l'effectif devront répondre à l'un des critères suivants : ▪ Homme et Femmes titulaires d'une licence « Elite » ▪ U19 Hommes titulaires listés « U19 Elite » (autorisé à courir en U19 l'année en cours) ▪ U19 Femmes titulaire d'une licence U19 ▪ Homme ou Femme ayant 80 pts UCI au ranking Elite XCO au 15 janvier saison en cours.
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	En XC et ENDURO : U17 1 ^{ère} année / En DHI : U15 1 ^{ère} année, les pilotes pourront marquer des points à partir de U17 1 ^{ère} année / En TRIAL : U13 1 ^{ère} année
CATÉGORIE DE LICENCE	ELITE, OPEN 1 uniquement pour U19, LICENCE U (selon la discipline)
BUDGET	Transmission du bilan financier 2024 - Transmission du budget prévisionnel 2026 avec programme d'activité
QUALIFICATION DU RÉFÉRENT TECHNIQUE	Team Manager ou Entraîneur licencié (e) FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en Cyclisme suivant : Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou DESJEPS ou licence STAPS Entraînement option « Cyclisme » avec carte professionnelle valide
STATUT SOCIAL DU RÉFÉRENT TECHNIQUE	Team Manager ou Entraîneur salarié (e) par le club à temps plein minimum en CDI (non rompu durant la saison ou remplacé date pour date) ou en CDD, ou intervenant autre avec un statut social différencié (à minima de février à octobre inclus – 9 mois) En fonction du statut social du Team Manager ou de l'Entraîneur, la structure devra présenter lors de la labellisation le contrat de travail dans le cadre d'un emploi salarié ou la convention rédigée entre les intervenants précisant les conditions de présence de l'intervenant (jours, horaires, durée de la prestation, coût d'intervention). Dans le cas où plusieurs intervenants interviennent, la structure devra justifier que l'ensemble des prestations correspondent à un équivalent temps plein au minimum. (à minima de février à octobre inclus – 9 mois) La mise à disposition gratuite n'est pas autorisée
LICENCE DES COUREURS	▪ 4 coureurs de l'effectif pourront être licenciés (es) à l'extérieur de la structure support, ces coureurs pourront être licenciés (es) en France dans un autre club ou à l'étranger. ▪ Les coureurs du reste de l'effectif devront tous être licenciés obligatoirement dans le club FFC correspondant (si le Team représente un club), dans le comité départemental concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou dans le comité régional concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional)
NOM DU TEAM	Identique au nom du club FFC libre mais doit comporter le nom du Département (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou le nom de la Région (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional) Le nom d'un partenaire pourra éventuellement être rajouté Le nom complet du Team ne devra pas dépasser 3 noms (sans le mot Team)
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2026 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale Port du maillot Team dans les disciplines suivantes : XCO, XCM, XCE, XCC, XCR, DHI, TRIAL, ENDURO, CX
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m ² Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 60 m ²

CLASSEMENTS CONCOURS	Classement Cross-Country, Classement Descente, Classement Trial, Classement Enduro
AFFILIATION FFC	1 300 €

Teams National 2 et Teams National 3

	TEAM NATIONAL 2	TEAM NATIONAL 3
RÉPARTITION	Selon classement aux Trophées des Teams n-1 Cf article 5.5	
EFFECTIF	6 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	1 Femme (quelle que soit la catégorie) 2 coureurs âgés de moins de 23 ans	
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	En XC et ENDURO : U17 1 ^{ère} année / En DHI : U15 1 ^{ère} année, les pilotes pourront marquer des points à partir de U17 1 ^{ère} année / En TRIAL : U13 1 ^{ère} année	
CATEGORIE DE LICENCE	ELITE, OPEN 1-2-3, ACCESS 1-2-3, LICENCES U (selon la discipline)	
BUDGET	Transmission du bilan financier 2024 - Transmission du budget prévisionnel 2026 avec programme d'activité	
QUALIFICATION DU RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en Cyclisme suivant : Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou DESJEPS ou licence STAPS Entraînement option « Cyclisme » avec carte professionnelle valide ou BF3 VTT, ou Entraîneur Fédéral VTT	
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans le club FFC correspondant (si le Team représente un club), dans le comité départemental concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou dans le comité régional concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional)	
NOM DU TEAM	Identique au nom du club FFC libre mais doit comporter le nom du Département (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou le nom de la Région (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional) Le nom d'un partenaire pourra éventuellement être rajouté Le nom complet du Team ne devra pas dépasser 3 noms (sans le mot Team)	
FORMATION	Le Référent Technique titulaire de diplômes fédéraux doit avoir sa carte « encadrant » à jour (action de formation continue tous les 4 ans maximum)	
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2026 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale Port du maillot Team dans les disciplines suivantes : XCO, XCM, XCE, XCC, XCR, DHI, TRIAL, ENDURO, CX	
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m ² Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum de 50 m ²	Accès à l'espace Teams "B" surface maximum autorisée 50 m ²
CLASSEMENTS CONCOURS	Classement Cross-Country, Classement Descente, Classement Trial, Classement Enduro	
AFFILIATION FFC	750 €	700 €

Teams de Marque XCO DHI

	TEAM MARQUE XCO	TEAM MARQUE DHI
EFFECTIF	3 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	3 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite/Catégorie imposées (Cf 13.) ou 80 pts UCI au ranking Elite XCO au 15 janvier saison n. Et au minimum 1 pilote parmi ces 3 doit être de nationalité Française	1 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite/Catégorie imposées (Cf 13.)
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	Effectif FFC : à partir de 15 ans U17 1 ^{ère} année Effectif UCI : 17 ans : U19 1 ^{ère} année	Effectif FFC : à partir de 13 ans (U15) ; les pilotes pourront marquer des points à partir de U17 Effectif UCI : 17 ans : U19 1 ^{ère} année
CATEGORIE DE LICENCE	<u>TEAM UCI</u> : ELITE, OPEN 1 uniquement pour U19 <u>TEAM NON UCI</u> : ELITE, OPEN 1-2-3, ACCESS 1-2-3, U17	<u>TEAM UCI</u> : ELITE, OPEN 1 uniquement pour U19 <u>TEAM NON UCI</u> : ELITE, OPEN 1-2-3, ACCESS 1-2-3, U17, U15
BUDGET	Transmission du bilan financier 2024 - Transmission du budget prévisionnel 2026 avec programme d'activité	
QUALIFICATION DU RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en Cyclisme suivant : Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou DESJEPS ou licence STAPS Entraînement option « Cyclisme » avec carte professionnelle.	
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans un club FFC ou dans une fédération affiliée à l'UCI (coureurs étrangers sans limite de nombre)	
NOM DU TEAM	Libre - 3 mots seulement sans le mot "TEAM"	
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2026 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale	
	Dans les disciplines suivantes : XCO, XCM, XCE, XCC, XCR, CX et ENDURO	Dans les disciplines suivantes : DHI, ENDURO
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m ² Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "B" avec surface maximum de 50 m ²	
CLASSEMENT CONCOURS	Classement Cross-Country Olympique	Classement Descente, Enduro
AFFILIATION FFC	1 300 €	1 300 €

Teams de Marque XCM TRIAL ENDURO

	TEAM MARQUE XCM	TEAM MARQUE TRIAL	TEAM MARQUE ENDURO
EFFECTIF	3 coureurs minimum, 10 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	1 pilote parmi l'effectif doit être de nationalité Française	1 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite/Catégorie imposées (Cf 13.)	1 coureurs(es) dans les 75 er du classement général scratch n-1 ; ou dans les 5 er de sa catégorie, en Coupe et Championnats de France
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	Effectif : à partir 19 ans (U23)	A partir de 11 ans : U13 1 ^{ère} année	A partir de 15 ans : U17 1 ^{ère} année
TYPE DE LICENCE	ELITE, OPEN 1-2-3, ACCESS 1-2-3	ELITE, OPEN 1-2-3, U17, U15, U13	ELITE, OPEN 1-2-3, ACCESS 1-2-3, U17
BUDGET	Transmission du bilan financier 2024 - Transmission du budget prévisionnel 2026 avec programme d'activité		
QUALIFICATION DU RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en Cyclisme suivant : Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou DESJEPS ou licence STAPS Entraînement option « Cyclisme » avec carte professionnelle valide ou BF3 VTT, ou Entraîneur Fédéral VTT		
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans un club FFC ou dans une fédération affiliée à l'UCI (coureurs étrangers sans limite de nombre)		
NOM DU TEAM	Libre - 3 mots seulement sans le mot "TEAM"		
FORMATION	Le Référent Technique titulaire de diplômes fédéraux doit avoir sa carte « encadrant » à jour (action de formation continue tous les 4 ans maximum)		
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2026 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale		
	Dans les disciplines suivantes : XCM, XCO, XCE, XCC, XCR, CX et ENDURO	Dans les disciplines suivantes : TRIAL	Dans les disciplines suivantes : ENDURO
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m². Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "B" avec surface maximum de 50 m²		
CLASSEMENT CONCOURS	/	Classement Trial	Classement Enduro
AFFILIATION FFC	700 €	700 €	700 €

14. CRITÈRES DE CLASSIFICATION - LISTES ELITE / CATÉGORIES IMPOSÉES 2026

Licence « ELITE »

TYPE	VTT						
	CROSS-COUNTRY (XCO & XCM)		DESCENTE		CROSS-COUNTRY ELIMINATOIRE (XCE)		TRIAL
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME/FEMME
ELITE	- 20 premiers du classement général de la Coupe de France Elite Hommes - 10 premiers du classement général de la Coupe de France U23 Hommes - 20 premiers du Championnat de France Elite Hommes - 10 premiers du Championnat de France U23 - 10 premiers d'une manche de Coupe de France Elite Hommes - 10 premiers d'une manche de Coupe de France U23 Hommes - Les coureurs U23 classés parmi : - Les 20 premiers du Championnat du Monde - Les 15 premiers du Championnat d'Europe - Coureurs classés dans les 100 premiers du classement UCI - 5 premiers du Championnat de France XC Marathon - 5 premiers des manches Coupes du Monde XCM en France - 80 premiers ranking UCI Marathon - Licenciés figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) « Elite » et « Senior »	- 3 premières du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France Elite Femmes - 3 premières du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France U23 Femmes - 3 premières du Championnat de France XC Marathon - 20 premières du classement UCI - Licenciées figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) "Elite" et "Senior"	- 8 premiers du Championnat de France Scratch - 5 premiers du classement général de la Coupe de France Scratch - Podiums Scratch en Coupe de France - Licenciés figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) "Elite" et "Senior"	- 3 premières du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France - Licenciées figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) "Elite" et "Senior"	- 3 premiers des manches de Coupe de France et du Championnat de France - Les sélectionnés aux Championnats du Monde et d'Europe	- Les vainqueurs des manches de Coupe de France et du Championnat de France - Les sélectionnées au Championnats du Monde et d'Europe	- Podiums aux Championnats France, Europe et Monde en "Elite" - Les 1^{ères} au Championnats France, Europe et Monde en "Femme" - Coureurs figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) "Elite" et "Senior"

Licence « OPEN 1 »

OPEN 1	- De la 21^{ème} à la 35^{ème} place du classement général de la Coupe de France Elite Hommes - De la 11^{ème} à la 25^{ème} place du classement général de la Coupe de France U23 Hommes - 11^{ème} à la 15^{ème} place d'une manche de Coupe de France Elite Hommes - 11^{ème} à la 15^{ème} place d'une manche de Coupe de France U23 Hommes - De la 21^{ème} à la 60^{ème} place du Championnat France Hommes - De la 11^{ème} à la 30^{ème} place du Championnat de France U23. - Les 15 premiers du classement général Scratch Hommes de la course Open - Les 5 premiers Scratch Hommes de la course Open - Les U19 2^{ème} année classés parmi : - Les 10 premiers du classement général de la Coupe de France - Les 10 premiers du Championnat de France Europe et Monde U19 - Les 5 premiers d'une manche de Coupe de France. - Les U19 2^{ème} année classés de la 11^{ème} à la 20^{ème} place du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France - de la 6^{ème} à la 15^{ème} place du championnat de France XC Marathon - De la 6^{ème} à 15^{ème} des manches Coupe du Monde XCM en France - Licenciés figurant sur la liste nationale de haut-niveau "Relève"	- 4^{ème} à 10^{ème} du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France Elite Femmes - 4^{ème} à 10^{ème} du classement général de la Coupe de France et du Championnat de France U23 Femmes - De la 4^{ème} à la 10^{ème} place du Championnat France XC Marathon - Podiums du Championnats de France U19, - Les 5 premières des Championnats d'Europe et du Monde U19 - Licenciées figurant sur la liste nationale de haut-niveau (SHN) "Relève "	- De la 9^{ème} à la 50^{ème} du Championnat de France Scratch - De la 6^{ème} à la 50^{ème} place du classement général de la Coupe de France Scratch - Licencié figurant sur la liste nationale de haut niveau « France-Jeune et U23 » - Licencié ayant des points UCI (au 30 septembre)	- La 4^{ème} et la 5^{ème} place du classement général de la Coupe de France Scratch et du Championnat de France Scratch - Licencié figurant sur la liste nationale de haut niveau (SHN) "Relève "	- De la 4^{ème} place à la 8^{ème} des manches de Coupe de France et du Championnat de France	- De la 2^{ème} place à la 4^{ème} des manches de Coupe de France et du Championnat de France	- Autres coureurs des classes "Elite" et "Expert" - Les 2^{ème} et 3^{ème} aux Championnats de France, d'Europe et Monde en "Femmes" - Coureurs figurant sur la liste nationale de haut niveau (SHN) "Relève "
--------	---	---	---	---	---	---	--